

L'article n° 33 se lit ainsi:

33. Troisièmement, le montant maximal des prêts accordés sur les machines agricoles en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles devrait être porté à \$10,000, montant qui, lui aussi, correspondrait mieux au coût actuel des machines et de l'outillage.

Si l'on examine quelques-unes des propositions et des questions discutées avant la présentation du mémoire en ce qui concerne le crédit agricole, il est évident qu'en adoptant des modifications de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et celles d'il y a plusieurs semaines au sujet de la Société du crédit agricole, non seulement nous avons répondu aux demandes de ces associations d'agriculteurs, mais nous sommes allés bien au delà. Je ne veux pas plaisanter, car le sujet est sérieux, mais il me semble que l'aide accordée dépasse toutes les espérances des porte-parole des organismes agricoles. Cette modification porte le maximum à \$5,000 de plus que ce qu'on demandait et dans l'ensemble, à \$5,000 de plus que ce que prévoit la loi sur le crédit agricole.

D'après moi, les limites imposées sur ces diverses formes de crédit agricole accordé et garanti par le gouvernement sont convenables, du moins pour le moment. On les a relevées de façon à tenir compte de la nécessité qu'il y a pour les cultivateurs de devenir efficaces afin de soutenir la vive concurrence dans le monde, ainsi que du coût croissant des machines agricoles. Lorsqu'il sera question de crédit agricole dans l'avenir immédiat, je crois qu'il faudrait nous préoccuper d'autres aspects concernant l'administration du crédit agricole. Je signale au secrétaire parlementaire du ministre des Finances—même si cela ne relève pas directement de son ministère—qu'il y aurait lieu d'apporter des modifications à ces prêts et qu'il ne faudrait pas se borner uniquement à relever les limites maximums de temps à autre.

Je ne tiens pas à répéter qu'il faudrait apporter des modifications à la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles pour financer autres choses que l'achat de machines agricoles, mais j'estime que cette question mérite d'être examinée. Nous n'hésitons pas à appuyer sans réserve l'amendement que propose la résolution à l'étude et j'espère qu'à l'étape du comité le secrétaire parlementaire pourra au moins nous donner l'assurance que le ministère et lui étudient la possibilité d'adoucir certains règlements qui ont empêché jusqu'ici les agriculteurs dont la cote de crédit est basse de profiter de ce genre de prêts pour augmenter la productivité de leurs fermes.

(Texte)

M. Langlois: Monsieur le président, je sais cette occasion pour dire quelques mots sur le projet de résolution actuellement à l'étude. J'avais préparé certaines questions que je désirais poser à l'honorable ministre des Finances: ce que je ferai plus tard, lorsqu'il sera revenu à la Chambre.

En attendant, j'ai tout simplement l'intention de faire quelques remarques générales, d'abord pour féliciter le gouvernement de cette initiative visant à porter de \$7,500 à \$15,000 les prêts aux améliorations agricoles.

A l'heure actuelle, l'agriculture, chez nous, a certainement besoin de considération de la part de nos gouvernements.

La première chose, comme le disait l'honorable député de Medicine-Hat (M. Olson)—et je suis en accord avec plusieurs des points qu'il a énumérés—c'est un fait que l'agriculture est presque entièrement orientée vers le domaine des victuailles. Jusqu'à maintenant, on en est rendu à 21 p. 100.

Monsieur le président, l'agriculture a toujours été la base de notre économie. Qu'on le veuille ou non, elle est indispensable à la vie, et c'est pourquoi, dans l'ordre normal des choses, à mon avis elle doit toujours être traitée avec beaucoup d'attention afin de l'empêcher d'aller à la dérive.

Dans un pays comme le Canada, qui est reconnu comme l'un des pays les plus fertiles, non seulement les gouvernements provinciaux, mais le gouvernement fédéral lui-même, doivent veiller à ce que la production agricole soit aussi élevée que possible.

Les prêts agricoles sont un bienfait, et le fait de les porter de \$7,500 à \$15,000 permettra à l'entreprise familiale de prendre de l'expansion et d'échapper à une sorte de socialisation—je devrais plutôt employer le mot centralisation—par des sociétés qui, à un moment donné, établiraient, sans aucun doute, un monopole dont elles en détiendraient tous les pouvoirs.

Nos familles de cultivateurs ont certainement démontré leur bonne volonté dans les années passées. Aujourd'hui, on voit des fermes agricoles très bien aménagées, produisant beaucoup plus qu'elles ne pouvaient le faire, il y a à peine quelques années. C'est peut-être dû à l'automatisation, mais certainement à la bonne volonté et au courage des agriculteurs canadiens, en général.

Il a fallu énormément de courage pour commencer à défricher ce sol qui n'est pas tellement vieux en lui-même, en ce qui concerne l'agriculture, et on en a fait presque un royaume agricole.

Aujourd'hui, il reste au gouvernement à légiférer de façon à permettre à ces agriculteurs de vivre convenablement, surtout si l'on considère que l'agriculteur est le plus